

LA VILLE D'ALÈS CRÉE SA RÉSERVE DE SÉCURITÉ CIVILE

La municipalité a acté, au début du mois d'avril, la création d'une réserve communale de sécurité civile. L'objectif est de recruter 50 bénévoles sur deux ans pour apporter leur soutien lors d'événements majeurs.

« *C'est une action de plus pour la sécurité des Alésiens* », clamait Max Roustan, maire d'Alès, lors de la présentation d'un nouvel outil de soutien aux personnels de secours. La réserve communale de sécurité civile a été mise en place début avril. « *Cette structure va permettre d'organiser toutes les bonnes volontés qui viennent prêter main forte lors d'événements majeurs* », soulignait Laurent Ricome, conseiller municipal délégué à la Sécurité, l'Accessibilité et à la Gestion des risques. C'est dans cet esprit que la Ville cherche 30 réservistes d'ici cet été et, à terme, 50 d'ici fin 2023. « *Ils seront engagés moralement pour une durée d'un an* », afin d'assurer des missions de premiers secours, de prévention des risques, de sensibilisation, ... À noter que plusieurs critères sont à respecter pour s'engager : avoir 18 ans, présenter un certificat médical (pour définir le poste) et jouir de ses droits civiques. « *Il faut bien garder en tête qu'ils ne remplacent pas les secours, les pompiers ou même les forces de l'ordre. Ils sont un soutien précieux et, pour ceux qui seront déployés sur le terrain en cas d'événement majeur, auront à compléter des missions simples* », détaillait Laurent Ricome. Entre autres : installer un centre d'hébergement d'urgence, déplacer des populations et plus largement, assurer un soutien logistique.

Formés et équipés par la Ville d'Alès

« *Ils auraient pu être déployés au centre de vaccination ou même au centre de dons pour les populations ukrainiennes à Bruèges.* » En cas d'incendie, de canicule ou même d'épisode cévenol, les réservistes peuvent également être mobilisés, « *s'ils le peuvent et s'ils le veulent* ». Les bénévoles seront par ailleurs formés et équipés par la municipalité. « *Ils apprendront les gestes de premiers secours, les protocoles, l'utilisation de matériels et de la radio, ... Ils auront également un équipement de protection individuel, fourni par la Ville, qui sera identifiable par sa couleur et son logo* », précisait encore Laurent Ricome.

Pour l'heure, cette réserve communale ne concerne que les Alésiens, avec l'objectif de mailler la ville grâce à un vivier de bénévoles répartis par quartier. « *Nous verrons à l'avenir si nous pouvons étendre ce dispositif aux communes voisines.* »

Renseignements

Contact

reserve.communale@ville-ales.fr

Téléphone

04 30 38 02 02

Candidater

